

Matériaux et techniques de construction

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Bulletin de l'Association Pro Aventico**

Band (Jahr): **58 (2017)**

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Fig. 64

Insula 15. Vue des fondations en boulets de rivière des parois M 34 et M 24. Deux plus gros modules servent à renforcer les encoignures de l'ossature de bois dans le local L 9.

Matériaux et techniques de construction

État II. Architecture en terre et bois

Les murs

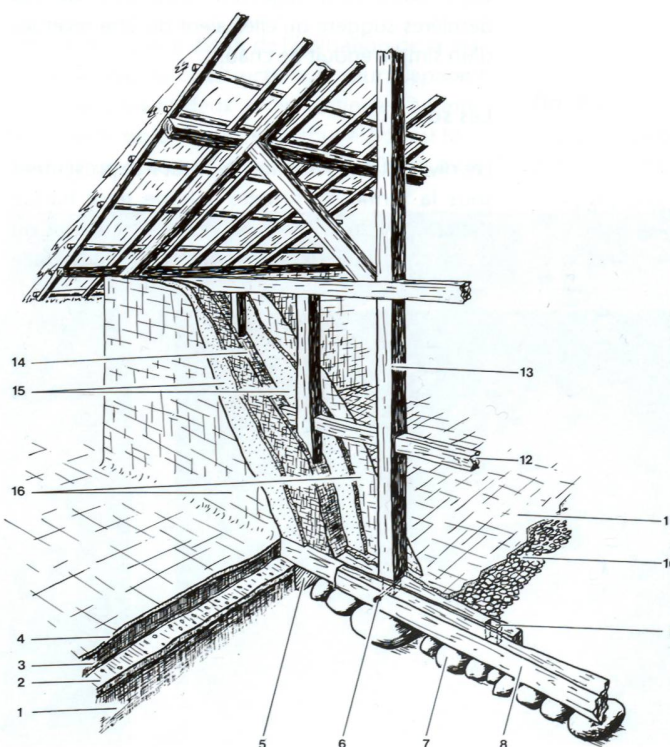
Un incendie qui a éclaté au sud-ouest de l'insula aux alentours de 20/30 ap. J.-C. a permis la découverte de vestiges de sablières basses calcinées encore en place, conservées parfois sur une longueur de près de 7 m (cf. p. ex. fig. 28 et 32). La préservation des bois a permis, outre l'étude dendrochronologique, d'effectuer une analyse des essences utilisées pour la construction de la demeure. Celle-ci a révélé l'emploi de l'épicéa (*Picea*), du sapin (*Abies alba*) et du chêne (*Quercus sp.*)⁵⁹. Les sablières sont installées sur des solins composés de galets de rivière allant de 10 à 50 cm de diamètre pour les endroits où le terrain naturel plus instable nécessitait de solides fondations. C'est notamment le cas de l'angle sud-est du local L 1. Ces gros modules servent également à renforcer les encoignures de l'ossature de bois (fig. 64). Dans l'angle sud-ouest de la pièce L 2, ils sont remplacés par une grande dalle de molasse. Trois autres fragments de plaque du même matériau ont été découverts dans les fondations de l'extrémité est de M 28. Des fragments de meules de grès et des éclats de calcaire jaune ont aussi été utilisés dans certains solins, principalement sous les seuils de porte.

L'élévation devait se présenter sous la forme de colombes disposées dans des mortaises percées et espacées de manière plus ou moins régu-

lière dans les sablières basses, le tout maintenu par des chevilles ou des tiges en fer. Cette hypothèse se base sur les constatations faites sur les sablières basses découvertes dans la demeure de l'angle nord-est (fig. 65)⁶⁰. Le mode de construction de la boutique L 20 se démarque de celui mis en œuvre dans l'ensemble de la demeure : on y observe deux poteaux plantés verticalement dans le sol, entre lesquels est installé un solin, qui a dû accueillir une poutre intercalaire. Cette technique reste peu commune à Aventicum et semble se rencontrer plus fréquemment dans les vici comme à Lousonna-Vidy⁶¹ ou à Vitodurum-Oberwinterthur⁶². Les espaces étaient comblés par des

Fig. 65

Insula 15. Proposition de restitution du mode de construction en terre et bois dans le secteur nord-est du quartier (fouilles de 1979). Dans cette esquisse, parue en 1981, manquent les clayonnages sur lesquels était appliquée la terre crue des parois.



59 Rapport LRD14/R6959, p. 6-8.

60 Tuor 1981, p. 71, fig. 10.

61 Berti Rossi/May Castella 2005, p. 169-170.

62 Pauli-Gabi/Ebnöther *et al.* 2002, p. 153-157.



Fig. 66

Insula 15. Vue sud du sol de béton Sol 14 dans le local L 4. Au premier plan, les fondations de l'hypothétique seuil de porte, comprenant des fragments de meules de grès coquillier.

clayonnages sur lesquels était appliqué du torchis. La très grande quantité de fragments d'argile rubéfiée découverte dans la couche d'incendie⁶³ montre que celle-ci était installée sur un réseau de branchages tressés. Le diamètre des branches oscille entre 1 cm et 4 cm. Une couche de terre pouvant aller jusqu'à 20 cm d'épaisseur était ensuite appliquée par-dessus. La face externe est lissée et marquée de stries d'accrochage disposées en bandes horizontales, obliques ou verticales ou encore en chevrons avant d'être recouverte d'un mortier de chaux qui assure la protection de la paroi. La plaque effondrée de peinture murale⁶⁴, découverte dans le local L 4, montre que ses murs pouvaient être soigneusement décorés. Aucun autre fragment d'enduit peint n'a été exhumé dans les niveaux de démolition, empêchant de restituer la décoration pariétale des autres pièces. Cependant, l'aménagement sommaire de ces dernières suggère qu'elles aient dû être revêtues d'un simple enduit de chaux.

Les sols

Les niveaux de circulation de l'état II se présentent sous la forme de simples sols de terre battue (Sol 25, Sol 26,...) pour les pièces intérieures ou d'une couche de graviers, qui caractérise l'espace

à ciel ouvert L 8. Le petit incendie qui a détruit la partie nord-est de l'habitation a engendré la réfection de ladite zone avec la création d'un *terrazzo* (Sol 14) dans le nouveau local L 4 (fig. 35 et 66). Il se caractérise par une chape de béton coulée sur un radier de galets de rivière et de moellons de calcaire jaune. La délimitation nette de ses bordures indique que la chape a été coulée durant la dernière étape des travaux, après la mise en place de toutes les cloisons. La présence de sols de béton dans les demeures d'époque tibérienne reste exceptionnelle à *Aventicum*⁶⁵.

Les foyers

Quatre foyers ont pu être mis en évidence dans différents locaux de la demeure. Deux âtres superposés (St 138 et St 133) occupent le centre du grand local L 2. Le premier se caractérise par quatre *tegulae* posées à plat sur un radier de galets, entouré d'une couche argileuse fortement rubéfiée (fig. 23 et 67). Les tuiles forment une aire de feu d'une largeur de 60 cm sur une longueur de 80 cm. Le second, installé au-dessus du premier, est formé d'une chape d'argile quadrangulaire posée sur un radier de pierres (fig. 68).

Le foyer (St 137) découvert dans la pièce L 1, contre la paroi M 34, se distingue des autres par sa mise en œuvre : il présente en élévation un plan quadrangulaire à l'extérieur et circulaire à l'intérieur et comprend un petit canal permettant l'alimentation du feu en bois et le curage des résidus cendreux (fig. 69).

Le dernier foyer (St 146) est localisé dans le local L 11, contre la cloison M 40. La documentation le concernant est très limitée en raison du fait qu'il n'a été fouillé que sur un quart de sa surface. En coupe, il est constitué de quatre assises de terre cuite architecturale, liées à l'argile.

Fig. 67

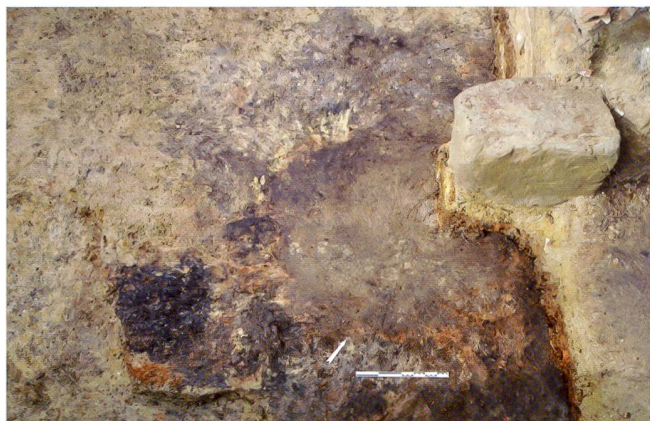
Insula 15. Le foyer St 138 et son radier, à droite, dans le local L 2.



⁶³ Cf. *infra*, p. 53-54.

⁶⁴ K 13/16318. Cf. *infra*, p. 49-54.

⁶⁵ Freudiger 2001b, p. 64.



Faute d'indices, la fonction – domestique et/ou artisanale – de ces âtres est en général difficile à préciser. Le type d'aménagement des foyers St 137 et St 146 inciterait à leur attribuer une fonction culinaire.

La toiture

La disparition des élévations ainsi que l'absence d'éléments pertinents dans la couche de démolition rendent très difficile le travail de restitution de la toiture : cette réflexion ne peut se fonder que sur les indices laissés au sol tels que des trous de poteau supportant la faîtière ou des dispositifs de drainage des eaux de pluie. L'organisation de la demeure, qui se développe en longueur, suggère que la toiture ait été composée d'au moins deux pans dont l'orientation est malaisée à définir en raison de structures qui pourraient se rapporter à un positionnement de la poutre faîtière tant nord-sud qu'est-ouest. En effet, le trou de poteau St 134 situé dans le local L 12 pourrait témoigner de la présence d'un poteau vertical soutenant ladite faîtière, avec son pendant placé dans la pièce L 1, dont aucune trace n'a toutefois été observée. Cette hypothèse orienterait ainsi les pans du toit en direction du nord et du sud avec une largeur identique de 7,60 m. Toutefois, le petit fossé St 129, rempli d'éclats de calcaire jaune, pourrait s'apparenter à une structure de captage des eaux pouvant notamment provenir des ruissellements de la toiture, ce qui, au contraire, indiquerait que les pans sont placés du côté ouest et est de la demeure. La distance de 1,30 m qui sépare ce fossé du mur M 33 matérialiserait le débord du toit. Il manque des informations supplémentaires pour pouvoir trancher entre ces deux propositions.

Les indications concernant le type de couverture du toit sont pour l'heure pratiquement inexistantes. Seule la partie nord de la couche de démolition a livré des fragments de *tegulae* ce qui indiquerait que seule une zone restreinte aurait été couverte par des tuiles. Un tel équipement pourrait être en lien avec la réfection du local L 4, ce qui pourrait aussi témoigner du soin apporté à la construction de cette pièce équipée d'un sol de béton. Les toitures de tuile sont encore très

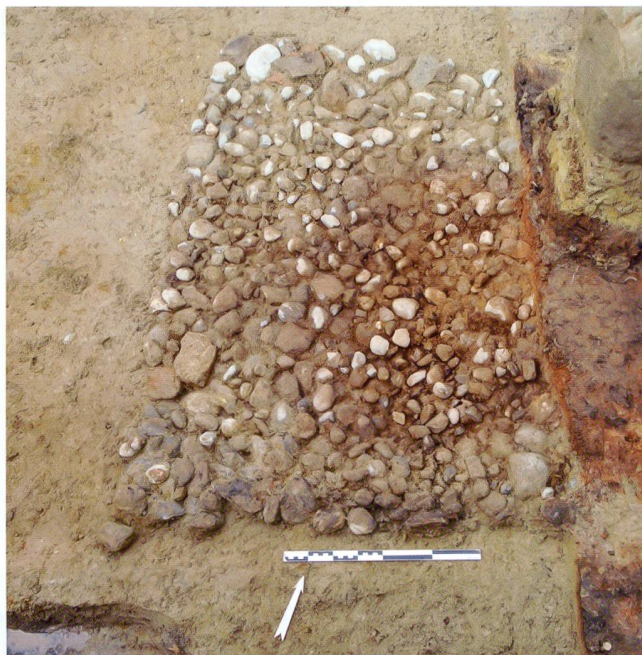


Fig. 68

Insula 15. Le foyer St 133 et son radier, à droite, dans le local L 2.

peu répandues à l'époque augusto-tibérienne. Elles sont « réservées » aux monuments publics et sont alors, en contexte privé comme ici, les signes d'un certain standing.

La majorité des toitures du quartier devait être réalisées avec des matériaux végétaux comme le chaume ou le bois, mis en œuvre sous la forme de bardeaux.

État III. Architecture en technique mixte

Les murs

L'état III marque le début de l'utilisation de la maçonnerie pour la construction de murs séparant deux parcelles et deux zones distinctes à l'intérieur même de la demeure. Le mur est-ouest M 1, d'une largeur comprise entre 35 et 60 cm, a été

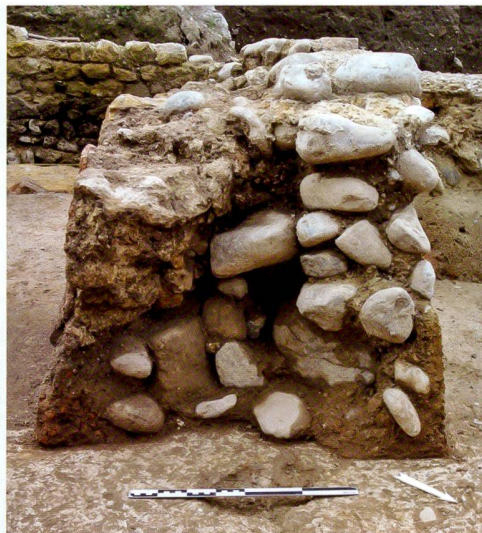
Fig. 69

Insula 15. Le foyer St 137 dans le local L 1.



Fig. 70

Insula 15. Vestiges du mur maçonné M 1 de l'état III installé sur le sol de béton Sol 14 de l'état précédent.



repéré sur une longueur de 11,70 m (fig. 70). Il est constitué de fondations de galets de rivière disposés de manière irrégulière dans une tranchée étroite. Les assises de moellons de calcaire jaune sont ensuite montées à vue et liées par un mortier très dur. Le parement sud a conservé deux de ses assises, contre lesquelles est encore conservé un enduit de mortier de chaux d'une épaisseur de 2 cm, rougi par le feu. Le mur semble avoir été édifié en deux temps, comme le suggère la disposition de plus petits galets

Fig. 71 (ci-contre)

Insula 15. Les fondations du mur maçonné M 9, dans l'angle nord-est de la fouille.



Fig. 72 (en bas à droite)

Insula 15. À gauche de l'image, le négatif de la cloison légère M 25 après vidange.

de rivière, au-dessus des fondations initiales, et qui s'appuient contre les deux assises encore en place. Le mur M 9, d'orientation nord-sud, présente des dimensions nettement plus imposantes (fig. 71). Il mesure 80 à 95 cm de large sur une longueur minimale de près de 17 m. Ses fondations se composent de gros boulets établis irrégulièrement sur deux assises et liés par une argile très compacte. Un niveau intermédiaire argileux de près de 20 cm d'épaisseur est installé sous les assises de moellons de calcaire jaune liés par un mortier blanc graveleux. La stabilité d'un tel mur aurait notamment permis l'installation d'un étage, dont le témoin pourrait être le petit local L 21, évoquant une cage d'escalier.

Les parois subdivisant l'espace interne sont quant à elles toujours construites en matériaux périssables. La cloison M 16 est la seule à avoir reçu des fondations de galets de rivière et d'éclats de calcaire blanc, parmi lesquels nous relevons la présence de deux fragments sculptés⁶⁶ s'apparentant à des éléments d'encadrement de niche ou de fenêtre (?), peut-être récupérés durant la démolition de la demeure à la fin de l'état II ou encore rapportés d'un autre chantier de construction contemporain (*cf.* fig. 85, d). Les autres sablières sont à présent installées directement dans une tranchée d'implantation de 8 à 20 cm de large, pour une profondeur moyenne de 15 cm, sans solins (fig. 72). Le contact direct du bois avec l'humidité du substrat devait poser des problèmes de décomposition des poutres, ce qui aurait dû engendrer de constantes réfections. Ainsi, nous pourrions suggérer que ce mode de construction ait été utilisé de manière à créer des structures provisoires, dans l'attente de l'édification de cloisons entièrement maçonnées⁶⁷. L'élévation en terre qui caractérise ces parois était protégée par un enduit de chaux dont subsistent quelques éléments sur une portion du mur M 25

66 Inv. 13/16271-03.

67 Berti Rossi/May Castella 2005, p. 170.



(cf. fig. 45). On peut également relever la présence de dalles de grès posées à plat aux jonctions des parois chaînées au mur de façade M 27, permettant l'installation de montants verticaux.

Les sols

Six sols de béton ont été mis en évidence pour cet état. Ceux-ci sont implantés sur l'épais remblai morainique déposé lors de la construction de la nouvelle demeure. Cinq d'entre eux (Sols 11, 13, 15, 19 et 20) se distinguent par un mode de réalisation identique : un radier composé de galets de rivière de petite taille, parfois accompagné d'éclats de calcaire jaune, est agencé en hérisson sur lequel est ensuite coulée la chape comprenant de nombreux graviers. L'ensemble est dans un dernier temps aplani et lissé. Le Sol 7 se distingue par sa mise en œuvre nettement plus soignée, en *opus signinum*⁶⁸. Le mortier poli, comprenant des éclats de calcaire urgonien, de calcaire jaune et de fragments de terre cuite architecturale, est également installé sur un lit de galets de rivière. La qualité supérieure de ce sol, en regard de celle observée pour les autres aménagements, confère à la pièce qu'il ornait une importance particulière dans l'organisation de l'habitation.

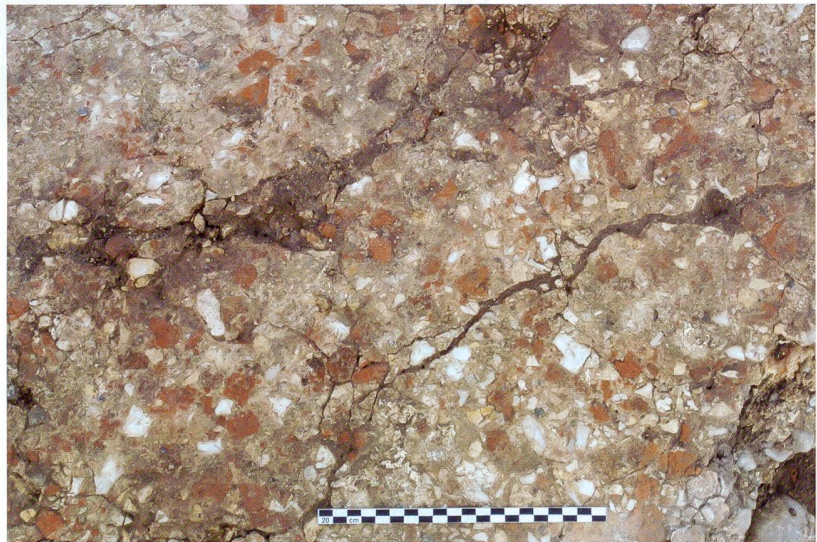
Un sol de béton décoré dans l'insula 15

Sophie Delbarre-Bärtschi

Le sol du local L 4 (Sol 7 ; état III) se présente sous la forme d'un béton lithique (blanc-gris), décoré d'un semis irrégulier d'éclats de calcaire blanc, de calcaire jaune et de terre cuite (cf. fig. 59 ; fig. 73).

Une cinquantaine de sols de béton décoré (*opus signinum*) sont connus à ce jour sur le territoire suisse, représentant environ un dixième de l'ensemble des pavements mis au jour (*opus tessellatum*, *opus sectile*, etc.). Ces sols de béton, à Avenches comme sur le reste du territoire, datent tant du I^{er} s. ap. J.-C., du II^e que du début du III^e s. Deux exemples particulièrement originaux, provenant d'Avenches et d'Augst, ont même été posés à la fin du III^e ou au début du IV^e s. ap. J.-C.⁶⁹.

Le sol de l'insula 15 est cependant le plus ancien et le seul daté de la première moitié du I^{er} s. ap. J.-C. pour la ville d'Aventicum. Dans le courant du I^{er} s., alors que les pavements en *opus tessellatum* sont encore rares sur le territoire suisse, les sols de béton décorés sont bien présents. Ils



proviennent avant tout de grandes *villae* (ou *domus*) situées en marge du Plateau : Genève/Parc de la Grange, Genève/Sécheron, Buix (JU), Commugny (VD), Nyon/La Muraz, Massongex (VS)⁷⁰. La grande particularité de cette période consiste dans le fait que les maisons avec bétons décorés ne possèdent aucune mosaïque en *opus tessellatum*⁷¹. Le sol des pièces les plus importantes sont alors en béton, au décor plus ou moins élaboré, dont la complexité ou la régularité des motifs semble déterminée par l'importance et la fonction des pièces. Les décors les plus riches vont du quadrillage losangé aux lignes faisant alterner *crustae* et croissettes, en passant par des sols plus simples constitués de semis réguliers de *crustae* ou de semis irréguliers d'éclats de calcaire, de cailloutis, parfois associés à des fragments de terre cuite.

Dans l'insula 15, alors que plusieurs pièces présentent des sols de béton simples, celle au béton décoré (L 4) semble la plus richement ornée de l'édifice. Elle devait alors tenir une place particulièrement importante dans la maison, probablement une fonction de représentation.

Fig. 73

Insula 15. Vue en coupe et en plan du sol de béton décoré (*opus signinum*) du local L 4 (Sol 7).

68 Cf. *infra*.

69 Pour une synthèse de l'ensemble des sols de béton décorés mis au jour en Suisse, cf. Delbarre-Bärtschi, à paraître.

70 Genève 50.3, Genève 50.4, Buix 21, Commugny 33, Nyon 86.4, Massongex 74.2 (Delbarre-Bärtschi 2014, p. 30-31 et 149-150).

71 Dès l'époque flavienne, les sols de béton seront très souvent associés à l'*opus tessellatum*, soit sur le même pavement (fin I^{er}-début II^e s.), soit dans la même maison (jusqu'au début du III^e s.).

Fig. 74

Insula 15. Les foyers St 56 et St 57 dans le grand local L 2. On distingue en haut à droite la tête de bélier en molasse inv. 13/16290-01.



Les foyers

La première phase d'occupation de la maison est caractérisée par la présence de trois foyers. Deux d'entre eux (St 114 et St 110) étaient superposés dans le grand local L 2. Le premier est constitué d'une chape d'argile circulaire installée sur un radier de petits galets (*cf.* fig. 47). Le deuxième est construit de manière plus ou moins analogue (*cf.* fig. 50). Quant au troisième foyer (St 60), localisé dans le local L 11, il présente les mêmes caractéristiques que l'âtre St 137 repéré à l'état précédent (*cf.* fig. 60). La structure est formée par un empilement rectangulaire de *tegulae* comportant un évidement central circulaire d'une quarantaine de centimètres. Une fonction culinaire peut sans aucun doute lui être attribuée.

La seconde phase d'occupation, qui est marquée par la subdivision de la pièce L 2 en deux espaces, voit la succession de cinq grands foyers

(St 56, St 57 et St 61A-C; *cf.* fig. 54, 56 et 74). Leur largeur moyenne est de 1,30 m pour une longueur d'environ 1,40 m. Leur sole est constituée d'une couche d'argile posée sur un lit de galets de petits calibres. Les âtres St 56, St 57 et St 61A-B sont aménagés à l'aide de blocs de molasse récupérés de structures de l'état antérieur. Le rythme auquel ils se succèdent et leurs dimensions peu communes suggèrent des utilisations artisanales plutôt que domestiques.

La toiture

Plusieurs structures potentiellement associées au maintien de la charpente ont été observées. Il s'agit notamment d'un trou de poteau (St 111) et d'une base de molasse (St 19) qui sont tous deux situés dans le local L 2. Alignés selon un axe nord-sud, ceux-ci pourraient avoir accueilli des poteaux verticaux soutenant la poutre faîtière, laquelle aboutirait dans le mur maçonné M 1 au nord. Toutefois, la présence d'un bloc de molasse (St 49) à l'ouest de St 19 pourrait également suggérer que la faîtière ait été orientée sur un axe est-ouest, en prenant notamment appui sur le mur M 9. Comme pour l'état précédent, aucune de ces deux hypothèses ne peut toutefois être privilégiée en l'état des connaissances.

La couche de démolition de cette période d'occupation n'a également pas livré d'informations concernant le type de couverture de la toiture. La réalisation de murs porteurs en maçonnerie aurait permis l'installation d'un toit entièrement réalisé à l'aide de *tegulae* et d'*imbrices*. Or, aucune trace n'a été découverte. Il n'est toutefois pas exclu qu'elles aient été retirées lors du démantèlement de la demeure puis réemployées dans la construction postérieure.

Fig. 75

Insula 15. À gauche et à droite, les bases de molasse St 19 et St 49 reliées entre elles par la sablière basse St 17, dont ne subsiste plus que le négatif.



K	Localisation (état)	Quantité PM	Couleur	Matière	Revers
16003	L 2, C 50 (IIb)	9 fragm.	fond rouge; fond noir	mortier de sable	pas conservé
16148	L 4, C 100 (IIb)	6 fragm.	fond rouge; fond noir avec vestiges de motifs jaune	mortier de sable	pas conservé
16318	L 4, C 218 (IIa)	1 caisse 1 grande plaque 1 petite plaque	décor à fond noir et bande verte	mortier de sable	empreintes de stries
		Quantité torchis			
16003	L 2 sud, C 50 (IIb)	env. 10 fragm.	brûlé: beige orangé	torchis	mal conservé
16146	L 4/L 10/L 11/L 6, C 67 (IIb)	3 caisses	brûlé: beige rosé, beige orangé, gris foncé; face externe lissée: stries	torchis	empreintes de tiges

Avec la présence de pas moins de six *terrazzi* à l'intérieur de la maison, on peut aisément imaginer que la toiture ait également fait l'objet d'un soin particulier dans sa conception en utilisant exclusivement des tuiles. Il est à relever que c'est à partir de l'époque claudienne que l'emploi de la terre cuite architecturale se généralise dans le domaine privé⁷². C'est aussi à ce moment-là que s'établissent trois ateliers de tuiliers dans les faubourgs nord-est de la ville⁷³, répondant certainement à une demande en forte hausse.

Les peintures murales et les éléments d'architecture en terre

Alexandra Spühler

Introduction

La fouille de l'insula 15 a livré au total huit caisses de peinture murale issus de 33 ensembles différents attribués aux phases d'occupation allant du début du I^{er} s. au III^e s. ap. J.-C. De manière générale, le matériel pictural est très résiduel et lacunaire. Les enduits peints rattachés aux états II et III sont conditionnés dans quatre caisses. À ceci, il faut ajouter une plaque de peinture prélevée dans le local L 4. Aucun élément de décor pariétal ou de plafond n'a été découvert dans les couches liées à l'état I.

État II

Quatre ensembles de l'état II contiennent des peintures murales ainsi qu'une quarantaine de fragments d'architecture en terre rangés dans 3½ caisses (fig. 76). L'état II se subdivise en deux phases: la construction de la première demeure en architecture en terre et bois (état IIa) et ses transformations architecturales suite à l'incendie qui détruisit la partie nord-est du bâtiment (état IIb)⁷⁴. Seuls les fragments et la plaque effon-

drée de l'ensemble K 16318 peuvent être associés à l'état IIa. Les autres ensembles proviennent de la démolition générale de l'état IIb.

La peinture à fond noir et bande verte du local L 4

Localisation et prélèvement

Une plaque de peinture, mesurant environ 45 sur 86 cm, a été mise au jour dans l'angle sud-est du local L 4 (cf. plan fig. 21). Elle s'est effondrée probablement au pied du mur qu'elle revêtait (fig. 77). En réalité, lors de la démolition de la paroi, deux plaques sont tombées l'une sur l'autre, se retrouvant ainsi, pour l'une face contre ciel, et pour l'autre, le revers apparent, marqué par des empreintes d'accrochage (fig. 78, a). Le prélèvement et le traitement ont été réalisés par le laboratoire de conservation-restauration. Les deux plaques ont été soigneusement séparées, opération qui a permis de retourner la petite plaque (27 x 33 cm) et d'en découvrir la surface picturale, à fond monochrome noir.



Fig. 76

Peintures murales et éléments d'architecture en terre (état II), par ensemble (K).

Fig. 77

Insula 15. Local L 4. K 16318. Plaques de peinture murale effondrée.

72 *Insula 12*: Morel/Castella *et al.* 2001, p. 33.

73 Blanc/Hochuli-Gysel/Meylan Krause *et al.* 1995, p. 14.

74 Cf. *supra*, p. 19-30.

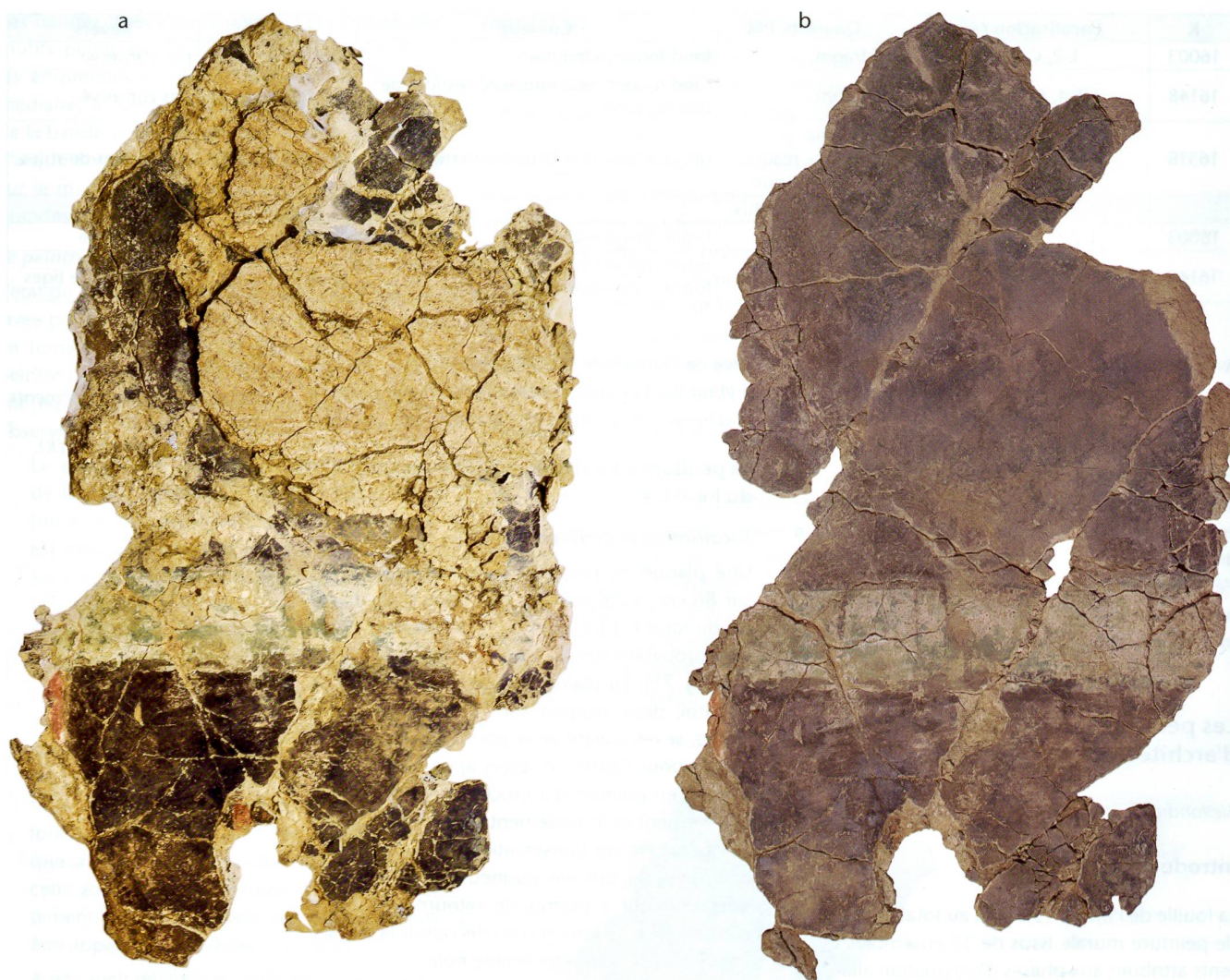


Fig. 78

Insula 15. Local L 4. K 16318.
Plaque de peinture murale
prélevée (45 x 86 cm).
Échelle 1:6.

a et b avant et après le
dégagement de la petite
plaque au revers visible;

c
revers de la plaque.



Étude technique

L'épaisseur totale du mortier varie entre 0,9 et 1,5 cm. Le mortier de sable gris-blanc a été posé en deux litages. Le revers présente les empreintes des stries d'accrochage disposées en bandes, horizontales et verticales, dont les bords sont bien délimités par des incisions parallèles et continues (fig. 78, c). Celles-ci sont remplies de stries obliques dont l'orientation alterne d'une bande à l'autre. De simples stries obliques, formant presque des chevrons, couvrent l'espace entre deux bandes. Cette manière de procéder se retrouve également sur la petite plaque. Ainsi, si l'on superpose les empreintes d'accrochage des deux plaques, il apparaît clairement que les bandes striées se poursuivent de l'une à l'autre (fig. 78, a-c). Nous pouvons dès lors affirmer que, lors de l'effondrement de la paroi, une grande plaque s'est pliée en deux. Cependant, l'état de conservation actuel ne permet pas la recherche de collages qui aurait pu les réunir.

Contrairement à ce que l'on peut observer sur d'autres décors pariétaux, il n'y a pas de correspondance perceptible entre l'agencement

des bandes striées sur le revers et la position des motifs peints sur la surface picturale. En effet, les empreintes se situent au niveau de la zone médiane, à fond monochrome noir, au-dessus de la bande verte horizontale. Il est donc difficile d'argumenter en faveur d'incisions préparatoires sur le mur de terre dans le but de visualiser les grandes lignes du décor peint.

Le peintre au travail

L'état de conservation de la surface picturale, délavée par endroit, dévoile les indices qui mettent en lumière les différentes étapes de travail du peintre qui a œuvré pour l'élaboration de ce décor (fig. 78, b). Cinq phases de travail ont pu être observées.

- 1 Le peintre a d'abord appliqué le fond noir de la zone médiane, jusqu'à la limite de la future bande verte horizontale. Cette étape est marquée par des coulures noires visibles sous le pigment vert, légèrement délavé, de la bande. L'orientation de ces coulures assure le positionnement de la plaque.
- 2 La bande verte a été peinte, probablement sur toute la longueur de la paroi. La surface réservée à ce motif est large d'environ 7,6 cm, ce qui correspond à peu près à une paume, soit un quart du pied monétal romain. Des vestiges de pigment vert sont discernables sur le fond noir de la zone médiane, ce qui prouve que la bande verte débordait quelque peu sur cette zone et qu'elle recouvrait ainsi complètement les coulures noires qui ne devaient pas être apparentes sur le décor originel.
- 3 Après avoir délimité les différents registres du décor par une bande verte de transition, le peintre a utilisé le même pigment noir pour peindre le fond du compartiment de la zone inférieure. Ce fond noir masquait le bord inférieur de la bande verte. En effet, des traces de pigment vert perceptibles sous le fond noir confirment le déroulement des opérations.
- 4 Le compartiment à fond noir est limité sur la gauche par une surface qui est restée libre pour pouvoir y appliquer un champ rouge qui bute contre la bande verte. La surface conservée est trop restreinte pour déterminer avec certitude si ce champ rouge appartient à une bande de séparation ou à un fond d'un inter-compartiment de zone inférieure.
- 5 Suite à la réalisation des grands aplats de couleurs qui définissent la structure du décor, le peintre a travaillé les motifs. Sur une petite partie de la plaque ainsi que sur quelques fragments, des traces ténues de pigment blanc attestent l'existence de filets posés sur la bande verte de manière à en marquer les bords. Les motifs sur le fond noir de la zone inférieure sont également mal conservés, cependant des tiges végétales vertes sont clairement lisibles.

Description

Sur un fond monochrome noir, une bande verte, flanquée de deux filets blancs, sépare la zone inférieure de la zone médiane (fig. 79). Le compartiment à fond noir de la zone inférieure est limité, sur son côté gauche, par un champ rouge. À l'intérieur du compartiment, plusieurs tiges végétales vertes se présentent légèrement courbées vers la gauche et rythmées par des paires de feuilles vertes également. Quelques petits fragments montrent, sur un fond noir, d'autres motifs végétaux jaunes ainsi qu'une feuille bleue qui, faute de connexion avec la grande plaque, ne peuvent être situés sur le décor.

Hypothèse de restitution

Sur la base des observations techniques et stylistiques, l'hypothèse de restitution propose un décor monochrome noir structuré par une bande verte horizontale qui court tout le long de la paroi et qui divise la zone médiane et la zone inférieure (fig. 80). Celle-ci peut être agencée de deux manières différentes, soit par des compartiments et des inter-compartiments à fond noir séparés par de larges bandes rouges, soit par une alternance

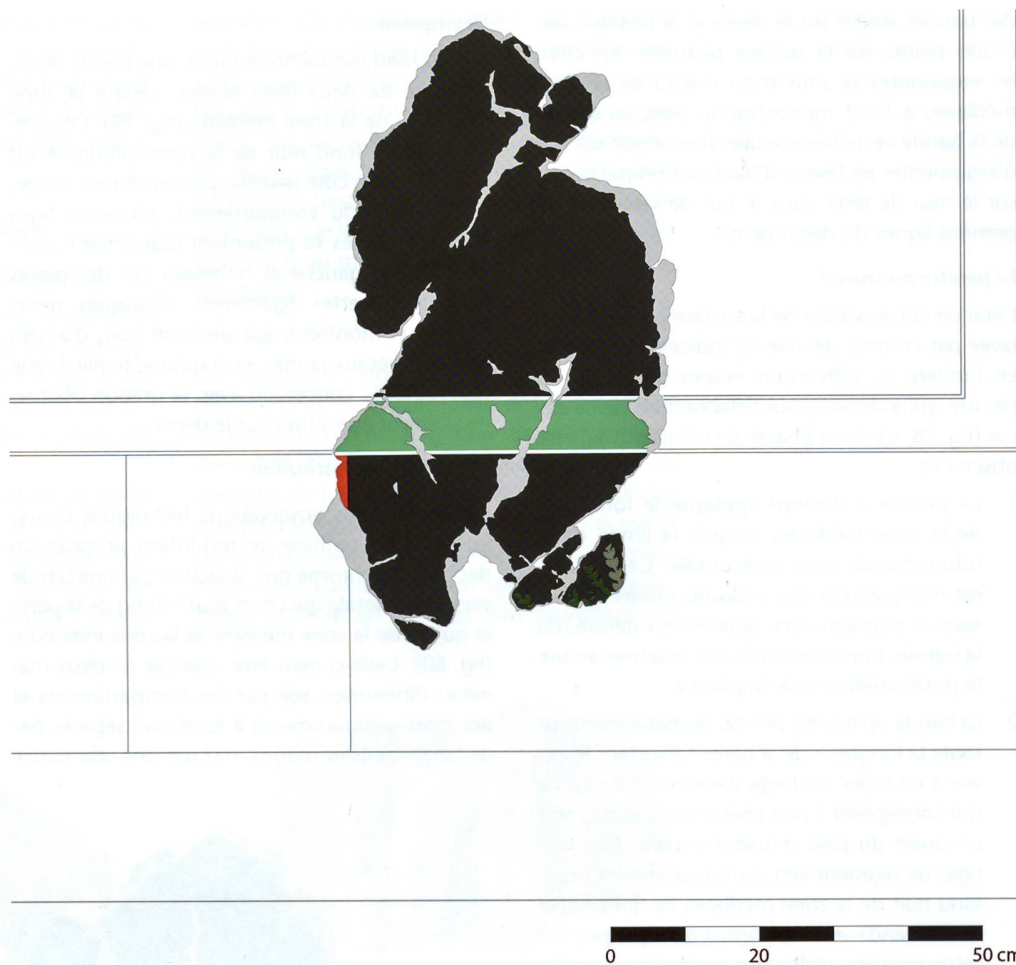


Fig. 79

Insula 15. Local L 4. K 16318.
Dessin de la plaque de
peinture murale, décor à
fond noir. Échelle 1:6.

Fig. 80

Insula 15. Local L 4. K 16318.
Hypothèse de restitution
schématique du décor à
fond noir et bande verte.
Échelle 1:10.



de compartiments à fond noir et d'inter-compartiments à fond rouge. C'est cette seconde solution qui a été retenue pour la restitution schématique du décor. Les compartiments noirs sont ornés de tiges végétales vertes formant probablement un bouquet qui pourrait s'apparenter à une touffe de feuillage, motif extrêmement fréquent dans les compartiments de zone inférieure.

Daté des années 35–45, le « Salon rouge » de l'insula 18 à Avenches présente une bande verte avec filet blanc qui encadre les quatre côtés d'une zone médiane à fond rouge⁷⁵. À l'instar de cet exemple, la bande verte de transition est restitué dans l'angle de la paroi et pourrait également longer le sommet de la zone médiane.

Les quelques motifs isolés et lacunaires représentant des motifs végétaux dans les tons jaune ou bleu pourraient être associés à la zone médiane. En effet, les parallèles évoqués dans le chapitre suivant autorisent l'hypothèse d'une surface monochrome scandée de candélabres grêles ou végétalisants.

Un décor de III^e style

La monochromie de la zone médiane, la bande verte de transition ainsi que les motifs végétaux de bas de paroi sont des éléments caractéristiques du III^e style pompéien qui est diffusé dans les provinces nord-occidentales à partir de

l'époque augustéenne⁷⁶. Probablement introduit dans la région lyonnaise lors de séjours d'Auguste dans la capitale des Gaules entre 16 et 13 av. J.-C., le III^e style est attesté dans nos régions dans les années 35–45 ap. J.-C. à Avenches dans l'insula 18. En effet, le « Salon rouge » et le « Salon noir », nommés ainsi en raison de leur monochromie, constituent les parallèles les plus directs pour le décor de l'insula 15⁷⁷. Celui-ci, certes lacunaire et dans un style plus sobre, présente des composantes similaires, notamment dans le traitement des aplats de couleurs et dans la bande verte de transition qui, de manière simplifiée, rappelle les corniches fictives rendues par une succession de bandes beige, blanches ou rouges, mais toujours surmontées par une bande verte⁷⁸.

Les données archéologiques ne permettent pas de dater précisément l'incendie qui détrui-

⁷⁵ Fuchs 1995.

⁷⁶ Barbet 1982, p. 53-55; Barbet 1987; Capus/Dardenay (éd.) 2014, p. 31-32.

⁷⁷ Fuchs 1989, p. 27-31; Fuchs 1995.

⁷⁸ Dans sa publication sur les peintures d'Orbe (VD)-Boscéaz, Yves Dubois mentionne également deux autres attestations de III^e style sur le Plateau suisse: un décor monochrome bleu à Yvonand (VD)-Mordagne (35-45 ap. J.-C.) et une peinture à fond noir et candélabres blancs de la villa antérieure de Boscéaz (60-70 ap. J.-C.): Dubois 2016, vol. 2, p. 62.

sit la partie nord-est de la demeure de l'insula 15 (fin de l'état IIa). Cependant, nous pouvons estimer que cet événement s'est produit entre 15 et 30 ap. J.-C., fourchette chronologique qu'il faut donc retenir pour le décor à fond noir, réalisé avant l'incendie en question.

Les éléments d'architecture en terre

Description des fragments de torchis rubéfié

De l'ensemble K 16146 sont issus 34 fragments de murs en terre crue qui ont subi une forte action du feu durant l'incendie qui marque la fin de l'occupation de l'état II (état IIb). Ils ont pu être conservés grâce à leur cuisson accidentelle (fig. 81).

Au moins six fragments présentent un profil complet qui mesure entre 5,5 et 9 cm d'épaisseur. La matière, en torchis, est composée d'un mélange de terre, de paille, de gravier et de quelques cailloux pouvant aller jusqu'à 1 cm de

diamètre. De manière générale, les fragments sont de couleur beige orangé virant sur le rouge. Certains montrent un aspect beige rosé en surface virant progressivement vers le centre au gris foncé. Sur au moins 26 revers, des empreintes de tiges végétales sont encore visibles. Huit fragments attestent une face externe lissée, puis striée afin que les couches de mortier, assurant la protection du mur en torchis, accrochent mieux les parois.

Le revers

Les empreintes observées au revers des fragments de torchis ont une forme de tiges végétales (branchages ou roseaux) d'un diamètre compris entre 1 et 2 cm. La grande majorité montre un diamètre de 1,5 cm (fig. 81, a-b). Elles sont disposées parallèlement les unes aux autres. Les traces de l'entrecroisement des tiges sur certains revers confirment l'utilisation d'un système de clayonnage, ossature en bois du mur recouverte de



Fig. 81

Insula 15, K 16146.
Fragments de torchis.
Échelle 1:3.

a et b empreintes de
clayonnage;
c et d face externe striée.

torchis. Un fragment permet de supposer que le clayonnage, ou du moins une partie, devait être orienté verticalement. En effet, deux tranches, extrêmement plates, auraient pu être situées dans l'angle droit d'un poteau et d'une sablière basse. Positionné ainsi, le fragment présente les empreintes de tiges à la verticale.

La face externe

Les stries d'accrochage sont composées de bandes avec chevrons ou de traits obliques et droits qui alternent (fig. 81, c-d). Cette façon de préparer la paroi à recevoir le mortier de chaux n'est pas sans rappeler les empreintes d'accrochage sur le revers du décor à fond noir. La position des stries ne correspond pas parfaitement, nous ne pouvons donc pas associer directement décor et fragments de mur en torchis. Néanmoins, les techniques de construction sont similaires et ont pu être employées dans différents locaux de la demeure. Nous pourrions y déceler la marque d'un atelier, en particulier dans la manière de réaliser les bandes de stries.

État III

Les fragments d'enduits rattachés à l'état III proviennent de quatre complexes différents et peuvent être conditionnés dans une seule caisse (fig. 82)⁷⁹.

Les enduits découverts dans le local L 2

L'enduit en place contre le mur M 25

La fouille du local L 2 a révélé la présence d'un enduit blanc encore en place contre la base du mur M 25, conservé sur une hauteur de 8 cm (K 16275). Le badigeon de chaux, appliqué grossièrement sur un mortier de sable gris, ne montre pas de trace de pigment. En effet, aucun indice ne permet de supposer l'existence d'un décor peint sur cette paroi. Quelques fragments isolés récoltés à proximité du mur M 25 pourraient être rattachés à cet enduit blanc, notamment un fragment présentant du mouchetis et un autre avec un champ jaune.

Le décor à fond blanc et mouchetis

Dans le secteur est du local L 2, 72 fragments d'un décor à fond blanc ont été mis au jour dans une couche de remblai de construction de l'état

suivant (K 16090). Les motifs ont pu être complétés grâce à un collage avec un fragment appartenant à l'ensemble K 16048, interprété comme une tranchée d'implantation de la structure St 47 à l'état IV. Ce phénomène s'explique sans doute par le mélange involontaire de fragments lors du creusement de cette tranchée qui a touché le remblai de construction contenant le décor à fond blanc de l'état III.

Ce décor, très fragmentaire, se compose d'une plinthe mouchetée de rouge, de jaune et de noir qui devait être surmontée d'une bande noire flanquée d'un filet jaune. Celle-ci se retrouve sur des fragments de bord de paroi; elle devait probablement délimiter les quatre côtés de la zone médiane. Au-dessus de la plinthe, le fond blanc devait être rythmé d'un jeu de filets d'encadrement rouges et noirs dont les angles étaient agrémentés de points.

Conclusion

L'état II a conservé principalement des peintures qui décoraient la partie nord-est de la demeure. Outre le décor à fond noir du local L 4 (état IIa), six fragments (K 16148) ont été recueillis dans la couche de démolition des parois de ce même local à l'état IIb. Ces derniers, rouges ou noirs, auraient pu également revêtir les murs d'un local adjacent. Toutefois, il marque la volonté d'apporter à ce secteur un soin particulier par la réalisation de peintures à fond coloré.

Les enduits provenant de l'état III nous permettent de percevoir essentiellement le revêtement de la partie sud de l'édifice et en particulier du local L 2. La présence d'un crépi blanc en place sur le mur M 25 et celle de fragments d'un décor à fond blanc mouchetée avec des filets d'encadrement témoignent d'un choix décoratif tout à fait différent de celui opéré pour les locaux septentrionaux⁸⁰.

79 À noter que l'ensemble K 16220 contient également des fragments d'enduits peints mais ceux-ci n'ont pu être intégrés à cette étude car ils n'ont pas été retrouvés dans les réserves du dépôt.

80 Cette distinction se confirme avec les trois fragments à fond rouge rattachés au mur M 18 séparant les locaux L 10 et L 11 (K 16272).

Fig. 82

Peintures murales (état III), par ensemble (K).

K	Localisation	Quantité	Couleur	Matière	Revers
16090	L 2 est, C 86	½ caisse	décor à fond blanc	mortier de sable	pas conservé
16220	L 5	<i>act. manquant</i>			
16231	L 5 ouest, C 17	5 fragm.	fond blanc grossier	mortier de sable	pas conservé
16272	L 10/L 11, M 18	3 fragm.	fond rouge	mortier de sable	pas conservé
16275	L 2, M 25	1/3 caisse	fond blanc grossier (crépi en place); fond rouge; fond noir; champ jaune; fond blanc avec mouchetis	mortier de sable	pas conservé